

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affaires sociales : administration centrale

Question écrite n° 4164

Texte de la question

M. Michel Berson attire l'attention du Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la legitime emotion qui ressentent les organisations associatives, cooperatives et mutualistes reunies au sein du CNLAMCA face aux rumeurs relatives a une eventuelle disparition de la delegation generale a l'innovation sociale et a l'economie sociale. L'existence de cette delegation, dotee d'une competence transversale pour l'ensemble de leurs ressortissants, et pouvant faire valoir leurs specificites vis-a-vis des divers ministeres specialises, s'est averee absolument indispensable pour faciliter les mutations rendues necessaires par l'evolution de l'economie et de la societe. En particulier, elle a permis a ces mouvements de concourir a la promotion de l'emploi et au maintien de la cohesion sociale. Elle a, en outre, contribue a la prise en compte de leurs specificites par la Commission europeenne, dont les services comportent desormais une division de l'economie sociale. Elle participe d'ailleurs a l'elaboration des statuts europeens, dont les projets sont en cours de discussion. En consequence, il souhaiterait connaître les intentions du gouvernement vis-a-vis de la delegation generale a l'innovation sociale et a l'economie sociale dont la disparition serait particulierement regrettable.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'envisage pas de supprimer la delegation generale a l'innovation et a l'economie sociale. Bien au contraire, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, conduit actuellement, a la demande du Premier ministre, une reflexion tendant a renforcer la place et le role de la delegation generale dans les rapports entre l'Etat et le monde associatif, cooperatif et mutualiste.

Données clés

Auteur : M. Berson Michel Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4164

Rubrique: Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2060 **Réponse publiée le :** 6 septembre 1993, page 2800